



Investors

Home » Media Resources » » Séance du 16 octobre 2014

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2014

Lors de la séance du 16 octobre 2014, le conseil d'administration de Réseau ferré de France, après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

- AUTORISATION de l'attribution de l'accord-cadre (marché ouvert sur ordres) de travaux de renouvellement de ballast et d'appareils de dilatation sur lignes à grande vitesse de 2016 à 2019 avec faculté de procéder deux fois à une prorogation d'un an, au groupement conjoint ETF (mandataire) / COLAS RAIL / SECURITE FERROVIAIRE, pour un montant initial de 146 441 284,42 euros hors TVA, aux conditions économiques d'avril 2014.
- AUTORISATION de la signature d'un contrat-cadre de fourniture de câbles de signalisation avec chacun des attributaires ci-après désignés, pour un montant global initial (part RFF) de 82 303 760 euros hors TVA, aux conditions économiques de février 2014 :

SILEC	ACOME	PRYSMIAN	NEXANS	CABLES DE COM	Total
15 456 320	48 994 000	11 649 440	4 995 760	1 208 240	82 303 760
€	€	€	€	€	€

• AUTORISATION de l'attribution, pour un montant global de 63 523 729,64 euros hors TVA aux conditions économiques de mars 2014, d'un accordcadre de travaux de génie civil et pose de câbles télécom sur l'ensemble du réseau ferré national, à chacun des attributaires ci-après désignés :

Lot n°	Territoire de production infra	Attributaires	Montant initial du lot
1	Nord-Est Normandie	BOUYGUES Energies et Services DECIMA GRANIOU STE INFRA SPE Grt conjt EIFFAGE Energie Infra Réseaux / EIFFAGE Energie Ferrov. SITS SOBECA	14 228 832,23 €
2	Atlantique	BOUYGUES Energies et Services DECIMA GRANIOU STE INFRA SPE Grt conjoint EIFFAGE Energie Infra Réseaux / EIFFAGE Energie Ferrov. SITS SOBECA	14 223 408,05 €
3	Sud-Est	BOUYGUES Energies et Services DECIMA GRANIOU STE INFRA SPE	14 259 599,48 €

		Grt conjoint EIFFAGE Energie Infra Réseaux / EIFFAGE Energie Ferrov. SITS SOBECA	
4	Paris Ile-de-France	BOUYGUES Energies et Services DECIMA Grt conjoint EIFFAGE Energie Infra Réseaux / EIFFAGE Energie Ferrov. INEO INFRACOM SITS SOBECA	20 811 889,88 €
			Montant total 63 523 729,64 €

- FIXATION de la participation financière de RFF, au titre de l'article 4, au projet de débranchement du tram-train T4 vers Clichy et Montfermeil ; AUTORISATION de signature des conventions de financement correspondantes.
- ADOPTION, en vue de sa transmission au Conseil d'Etat pour avis, le projet de contrat de partenariat de la Gare Nouvelle de Montpellier Sud de France, tel que présenté dans le dossier.

AUTORISATION donnée à son Président, sous réserve de l'absence de modification substantielle afférente au processus d'approbation réglementaire, pour signer le contrat de partenariat de la Gare Nouvelle de Montpellier Sud de France et ses annexes avec le groupement formé d'Icade Promotion, Fondeville, la Caisse des Dépôts et Consignations, FCPR Edifice Infra Euro, représenté par Edifice Capital, Cofely Finance & Investissement et DIF Infra 3 PPP 2 Luxembourg Sarl, dont Icade Promotion est le mandataire, ainsi que tout acte ou convention lié(e) à la signature ou nécessaire à l'exécution de ce contrat.

- Etant entendu que l'accord indemnitaire respectera la jurisprudence du Conseil d'Etat, AUTORISATION donnée à son Président, sous réserve de l'absence de modification substantielle afférente au processus d'approbation réglementaire du projet de contrat de partenariat de la Gare Nouvelle de Montpellier, pour signer l'accord indemnitaire avec le groupement formé d'Icade Promotion, Fondeville, la Caisse des Dépôts et Consignations, FCPR Edifice Infra Euro, représenté par Edifice Capital, Cofely Finance & Investissement et DIF Infra 3 PPP 2 Luxembourg Sarl, dont Icade Promotion est le mandataire, ainsi que tout acte ou convention lié(e) à la signature ou nécessaire à l'exécution de cet accord indemnitaire.
- DECISION DE FERMETURE de la section, comprise entre les PK 502,215 et 504,800, d'une longueur de 2,585 kilomètres, sise à Céret (Pyrénées-Orientales) de l'ancienne ligne n° 680000 d'Elne à Arles-sur-Tech.
- DECISION DE FERMETURE de la section, comprise entre les PK 83,391 et 87,800, d'une longueur de 4,409 kilomètres, de Caveirac à Nîmes Saint-Césaire (Gard) de l'ancienne ligne n° 817000 de Sommières à Nîmes Saint-Césaire.
- DECISION DE FERMETURE de la section, comprise entre les PK 0,000 et 1,240, d'une longueur de 1,240 kilomètre, sise sur la commune de Granville (Manche) de l'ancienne ligne n°405536 Raccordement maritime de Granville.

Les délibérations en texte intégral sont communicables dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, en écrivant à Réseau ferré de France, 92 avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13.

Join us on social media

Newsletter & email alert :



Français

Works & Projects
Our projects
Our Railway Maps

SNCF Réseau – the company
Presentation
Our missions

Sustainable Development

Investors

News Media Resources

Network Statement of the National Rail Network Flux RSS Contact us sncf.com

2015 © SNCF Réseau